

FAIRE SA DEMANDE DE BOURSES AU LYCEE

Mars 2025

Faire sa déclaration d'impôts

Faire sa déclaration au mois d'avril-mai sur le formulaire n°2042 disponible sur le site impots.gouv.fr soit sur papier soit en ligne.



Les personnes en situation irrégulière ou sans papier doivent aussi faire leur déclaration d'impôts, même si elles n'ont aucun revenu à déclarer. Les informations données aux impôts ne sont pas transmises aux autorités de l'immigration. Vous pouvez déclarer vos revenus sans crainte d'être signalés aux autorités.

Pour vous aider:

Pirogue Frances Service

France Services:

Sous prefecture – bd du Général de Gaulle

97320 SAINT LAURENT DU MARONI

Votre centre des finances publiques:

Cayenne: 1555 route de Baduel 97300 Cayenne—05.94.28.99.74

Kourou: 8 place des Amériques 97310 Kourou—05.94.28.70.30

Saint Laurent du Maroni: 5 av du Général de Gaulle 97320 St Laurent—05.94.34.10.30

Faire sa demande de bourses

La demande de bourses doit être faite tous les ans.

A l'inscription ou réinscription de l'élève vous pouvez soit sur la fiche d'inscription soit sur téléservice inscriptions:

donner votre accord pour l'étude automatique du droit à bourses en indiquant pour les adultes du foyer les noms, prénoms date et lieu de naissance. Avec ces renseignements les données fiscales nécessaires à l'examen de la demande de bourses sont récupérées,

ne pas donner votre accord et faire la demande de bourses en ligne en début d'année scolaire.

Pensez à avoir un RIB d'un compte courant

Pour vous aider:

Service Gestion
du LPO Raymond Tarcy

Tél : 05 94 27 97 96 et demander le
service gestion